

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 38

Artikel: C'est une galère !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— E-te bin lo seindâ po lo pôle ?

— Oi, que repondâvant, alla pî drâi einan.

Faillâi rebrassâ la nâ, hardî et Coque peinsâve pe rein mē à sē z'eindzâlre cā ne cheintâ pe rein sē z'erpion tant l'avâi frâ. L'avâi la pî d'ouïe, grebollâve que sē gamatche lâi montâvant dâi iâdzo tant qu'âi coussé et redêchêdant d'avau de la coupita dau dzenâo. L'ant z'u à resoudre, alla pî.

Tot d'on coup, on dzo, vaicê que ion dai z'Esquimaux, Epouâire-veretâ crâio, iē fâ dinse:

— Lo seindâ botse ici, vouâtide !

— L'è verê, que fâ Coque.

— Eh bin ! prau su qu'on è arrevâ et que no seïn âo pôle.

L'êtâi verê, l'êtâi arrevâ âo pôle, du que lo seindâ botsîve. Que l'êtâi biau perquie ! Mon Dieu t'î possibilo ! Clli que n'a pas vu ceïn n'a rein vu.

Faillâi vère mon Coque quemet l'êtâi benaise. Sti coup, ne peinsâve pe rein mē à sē z'eindzâlre : châtâtve, verîve, fasâi lo tsâno drâ ; de dzodîe, sē motsîve su sa mandze. La balla-mère, li, mouettâve adî ; iē desâi que Vela-Bonzon êtâi pllie galé, mâ l'êtâi rein que po mourgâ Coque.

Mâ faillâi via. Quinta cramena fasâi ! Se depâtsant dan de bâire lau bottoile de vin de fri et pu .. route po l'ottô, seïn guegnî derrâi leu cā l'ouâra êtâi forta qu'on diâbillo.

L'eïn ant z'u dau tseïn à refêre.

Quand furant rarrevâ pē la Suisse, que l'ouâra avâi botsî on bocœ, mon Coque sē revîre et sêde-vo que vâi ?

La balla-mère n'êtâi pas avoué leu : l'avâi âobliâre âo pôle, à tseïva su la ludze.

MARC A LOUIS.

LE PATOIS PARLEMENTAIRE

TANDIS que la plupart de nos patois romands — les patois du canton de Vaud, en particulier — délaissés, agonisants, ne trouvent plus refuge que chez les philologues, qui les analysent et les dissèquent à plaisir, le patois bernois — le *Bernerdütsch* — trône encore, triomphant, au Grand Conseil de ce canton.

Remarquant la chose dans le *National suisse*, M. Virgile Rossel raconte la savoureuse anecdote que voici. Il y a cinquante ans environ que cela se passait, mais les choses n'ont guère changé dès lors.

« Lorsqu'un des arrondissements du district de Moutier envoya au Grand Conseil le notaire Olivier Bernard, de Fornet, ce spirituel et malicieux homme de loi ne fut pas médiocrement étonné de constater que ses collègues allemands s'exprimaient dans leur patois, qu'il ne comprenait pas ou qu'il affectait de ne pas comprendre.

Un beau jour, il demanda la parole et commença un discours dans le nerveux et sonore dialecte de la Prévôté.

Stupeur générale ! Le président l'arrête et le prie de s'adresser aux députés dans une langue intelligible à tous. Bernard sourit dans sa moustache et poursuivit en français :

« — Vous me servez votre patois de l'Oberland ou de l'Emmenthal. Je vous sers mon patois du Jura. Nous sommes quittes... D'ailleurs, je serai bon prince. Et je ne vous imposerai pas un exercice de patience que vous m'imposez avec un sérieux qui me désarme.

» On se regarda, on ne tarda pas à s'amuser de l'intermède, — et le « *Bernerdütsch* » fait plus que jamais les délices des grands-conseillers bernois. »

D'OU VIENT NIO

MONSIEUR le professeur Gauchat, qui a lu notre entrefilet intitulé *Nyô, nyobet, nyôka*, paru dans le n° 36 du *Conteur*, veut bien y faire allusion dans une lettre qu'il nous écrit en date du 9 septembre. Voici ce passage :

« ... J'ai souvent eu envie d'écrire de petits articles étymologiques pour le *Conteur*. Vous me provoquez de nouveau avec *nyô*. L'œuf qu'on laisse au nid et, par extension, une chose laissée inachevée, tire son nom du latin *nidale*. Mais *nyô* = imbécile est un problème des plus hérissés comme toutes les appellations de la bête. Malheureusement le temps me manque absolument pour satisfaire la curiosité des lecteurs du *Conteur* — et la mienne propre. »

Nous n'en remercions pas moins l'aimable rédacteur en chef du *Glossaire romand* pour ce mot d'explication, ne désespérant pas, cependant, qu'ici ou ailleurs, nous n'entendions prononcer un jour le *Sésame, ouvre-toi* ! qui enfoncera toute grande la porte qui vient d'être entrebâillée.

OCTAVE CHAMBAZ.

« A MON CHER CONTEUR »

Nous avons reçu, d'une fidèle amie du *Conteur*, la lettre que voici. Nous y répondrons quand l'auteur nous aura exprimé tous ses griefs.

*

Mon cher *Conteur*,

L'UNE de tes plus anciennes lectrices, qui te sut toujours gré de provoquer la sourire tout en te gardant bien du gros sel gaulois, vient aujourd'hui en toute franchise, « à la bonne franquette », te signaler trois points sur lesquels elle ne peut t'approuver.

C'est d'abord à propos du féminisme, en face duquel tu te montres invariablement d'une hostilité ironique, bien que courtoise, ce qui n'est pas, tu en conviendras, une manière d'avoir raison. Avoir les rieurs de son côté est une victoire fictive, et quoi qu'en disent ces derniers, la chute des revendications du sexe opprimé par les lois émanées du sexe fort avance à pas lents mais sûrs que plus rien n'enraiera.

Conclusion : cesse de railler là-dessus.

Et d'une.

Dans l'un des numéros récents du *Conteur*, un monsieur ou une dame V. F. prenait un plaisir évident à nous faire assister à une réunion semi-mondaine de gens à allures compassées, au langage doucereux, mis en relief naïguère dans le pamphlet de Monsieur Coquemolle. Avec une verve digne d'un meilleur sujet, l'auteur nous fait sourire par le bien-rendu des sensations gastronomiques des consommateurs de fine pâtisserie réunis dans un salon de gens *bien*. A cette lecture, plus d'un, amusé, se surprit à essayer si ces ghmm ! ghmm voluptueux étaient heureusement exprimés par cet assemblage de lettres. Oui ! c'était bien ça.

Quant à moi, vibrante d'indignation, ma pensée alla tout aussitôt, et comme pour une revanche à prendre, vers les claquements de la langue contre le palais propres aux dégustateurs de vins de marque. Ceux-là on ne les tourne pas en ridicule.

Pourquoi ? Parce qu'ils sont trop nombreux, et qu'il est bien plus noble, bien plus viril d'ingurgiter de l'alcool que des tartellettes aux amandes, arrosées d'une tasse de thé.

Ami *Conteur*, laisse-moi te dire que la moquerie aux dépens de ces derniers, amateurs de douceurs, est devenue quelque chose de *mal porté*.

En notre époque de revendications de toutes les libertés, laissons les gens du monde religieux arborer leur drapeau, ou contracter peut-être à leur insu un extérieur ou des manières en dehors des autres ; mais gardons-nous de leur jeter le ridicule ou de les taxer d'hypocrisie, car qui peut lire dans le for intérieur d'un autre ?

Tenez, Edouard Rod, le célèbre romancier, m'a un jour vivement froissée par son dédain ironique de ces darbystes de la bonne petite ville de Nyon, se rendant à leur lieu de culte, « le livre de cantiques serré dans les mains gan-

tées de filotelle. » Il m'a froissée aussi quand il donne à un darbyste le rôle le plus odieux dans son roman *L'Incendie*. J'eusse voulu lui rappeler que ses très honnêtes père et mère appartenaient à la secte qu'il bafoue souvent.

Un troisième grief me reste à exposer, mais l'exiguïté des colonnes hospitalières du petit journal me contraint de le remettre à huitaine.

Au revoir donc, ami *Conteur*, si tu y consens.

La grand-mère que tu sais.

C'EST UNE GALÈRE !

C'est une galère ! est une locution courante pour désigner une situation difficile, pénible, ingrate. Elle a son origine dans la peine qu'on infligeait autrefois aux malfaiteurs d'aller ramer dans les galères, peine remplacée aujourd'hui par celle des travaux forcés.

Les galères, ces bâtiments à voiles et à rames, chez les anciens et encore au moyen-âge, eurent leurs jours d'éclat dans la Méditerranée. La galère, c'était encore la mobilité, et, pour les corsaires barbaresques qui en usaient, le moyen presque sûr d'avoir raison de gros vaisseaux, presque à leur merci dans les temps calmes. Aujourd'hui, la vapeur n'a plus à tenir compte de cela. Il y a deux cents ans à peine, il n'en était pas de même, et dans les xv^e et xvi^e siècles, la marine militaire de la République de Venise, par exemple, ne comptait encore que des galères.

Voici la description complète des galères, faite par l'amiral Jurien de la Gravière d'après Barras de la Penne, capitaine des galères du roi de France.

*

Ceux qui entrent, pour la première fois dans une galère, sont surpris d'y voir tant de monde. Il y a, en effet, en Europe, une infinité de villages qui ne renferment pas un aussi grand nombre d'habitants. Mais, ce qui cause encore plus d'étonnement, c'est d'y trouver tant d'hommes rassemblés en un si petit espace. Il est vrai que la plupart n'ont pas la liberté de se coucher tout de leur long ; on met sept hommes dans chaque banc, c'est-à-dire dans un espace d'environ quatre pieds de large sur dix de largeur. De poupe à proue, on n'aperçoit que des têtes. Le capitaine et les officiers ne sont guère mieux logés : ils ont pour tout refuge la poupe, qu'on serait tenté, vu sa grandeur, de comparer au tonneau de Diogène. Lorsque l'impitoyable mer de Libye surprend les galères par le travers des plages romaines, quand l'impétueux aquilon les vient assaillir au large ou que le golfe du Lion les livre à l'humide vent de Syrie, tout s'accorde à faire de la galère moderne un enfer.

Les lamentations lugubres de l'équipage, les cris effroyables des matelots, les hurlements horribles de la chiourme, les gémissements des charpentes mêlés au bruit des chaînes et au rugissement de la tempête, produisent dans les cœurs les plus intrépides un sentiment de terreur. La pluie, la grêle, les éclairs, accompagnement habituel de ces violentes tourmentes, la vague qui couvre le pont de ses embruns, ajoutent à l'horreur de la situation. Bien qu'on ne soit pas généralement très dévot en galère, vous voyez alors des gens prier Dieu, d'autres se vouer à tous les saints. Quelques-uns même, en dépit de l'agitation du navire, essaient de faire, autour du bord et sur la courisie, des pèlerinages : ils feraient bien mieux de ne pas oublier Dieu et ses saints aussitôt que le danger est passé. Le calme lui-même a aussi ses inconvénients : les mauvaises odeurs sont alors si fortes qu'on ne peut s'en garantir, malgré le tabac dont on est obligé de se boucher le nez, depuis le matin jusqu'au soir. Il y a toujours en galère certaines petites bêtes qui font le supplice de ses habitants. Les mouches exercent leur empire le jour, les punaises la nuit, les puces et les poux le nuit et le jour. Quelques précautions que l'on prenne, on ne saurait réussir à s'en garantir ; cette affreuse vermine ne respecte pas même les cardinaux, les ambassadeurs ou les têtes couronnées.

Le tableau n'est pas séduisant, et les flancs du magnifique *Bucentaure*, la perle de la flotte vénitienne, comme la dernière des galères, don-

nait asile à de bien vilaines choses et à de bien vilaines bêtes. Mais, tout cela n'est rien encore. Il faut lire un témoin oculaire, et qui n'est cependant pas mort jeune, puisqu'il atteignit l'âge de quatre vingt-quinze ans, Jean Martelle de Bergerac, condamné en 1701 à servir sur les galères de France, en sa qualité de protestant :

Tous les forçats, dit-il, sont enchaînés six par banc. Les bancs sont espacés de quatre pieds et couverts d'un sac bourré de laine, sur lequel est jetée une basane qui descend jusque sur la banquette du marchepied. Le comité, qui est le maître de la chiourme, se tient debout à l'arrière, près du capitaine, pour recevoir ses ordres. Deux sous-comités sont : l'un au milieu, l'autre près de la proue. Chacun d'eux est armé d'un fouet qu'il exerce sur le corps tout à fait nu des esclaves. Lorsque le capitaine ordonne que l'on nage, le comité donne le signal avec un sifflet d'argent qu'il porte suspendu à son cou. Ce signal est répété par les sous-comités et aussitôt les esclaves battent l'eau tous ensemble : on dirait que les cinquante rames n'en font qu'une. Imaginez-vous six hommes enchaînés à un banc, nus comme s'ils venaient de naître, un pied sur la pédague, l'autre levé et placé sur le banc qui est devant eux, tenant dans les mains une rame d'un poids énorme, allongeant leurs corps vers l'arrière de la galère, et les bras étendus pour pousser la rame au-dessus du dos de ceux qui sont devant eux et qui prennent la même attitude ; les rames ainsi avancées, ils lèvent le bout qu'ils tiennent en main pour plonger le bout opposé dans la mer. Cela fait, ils se jettent eux-mêmes en arrière et retombent sur leur siège, qui ploie en les recevant.

Quelquefois le galérien rame ainsi douze et même vingt heures de suite sans la moindre relâche. Le comité, en cette occasion, ou d'autres marins, mettent dans la bouche des pauvres rameurs un morceau de pain trempé dans du vin, pour prévenir la défaillance. Alors le capitaine crie au comité de redoubler ses coups. Si un des esclaves tombe pâmé sur son aviron, — ce qui arrive fréquemment, — il est fouetté jusqu'à ce qu'il soit tenu pour mort, puis on le jette à la mer sans cérémonie.

LES EXERCICES MILITAIRES

AU XVII^e SIÈCLE

Les Mandats baillivaux de Lausanne, déposés aux Archives cantonales, contiennent le texte d'un règlement rédigé à l'intention des officiers des troupes de LL. EE. et daté du 29 décembre 1664, c'est-à-dire de la belle époque militaire bernoise. Au moment où viennent d'avoir lieu les manœuvres de la 1^{re} division, on ne lira peut-être pas sans intérêt ce curieux document. Le voici :

L'instruction pour les officiers de guerre, auxquels on commettra le soin d'instruire dans l'exercice militaire, les sujets de Leurs Excellences.

1^o Ils prendront un soin particulier de se trouver à temps et lieux ordonnés et établis pour cela.

2^o La principale chose à laquelle ils prendront le plus de peine sera de leur apprendre à manier adroitement toutes les trois sortes d'armes dont on se sert à notre milice, soit en marchant, soit contre les ennemis.

3^o L'ordre qu'on desire être gardé pour la distance des rangs et des files, les soldats étant en bataille ou en marchant, est de trois grands pas de file, et d'un bon pas de rang, l'un de l'autre.

4^o Pour tous les mouvements, excepté lors que l'on a tiré par rang en se retirant, on doit marcher d'un pas lent, afin de mieux garder l'ordre, ce qui ne se peut, allant trop vite.

5^o Pour parvenir à ce qu'on demeure exactement dans un bon ordre, et toujours dans les mêmes distances, il leur faut faire connoître d'être nécessaire le commandement fait de se mouvoir tous d'un même temps, c'est à dire ceux de la queue comme ceux qui sont à la teste.

6^o En marchant il est bon, et les troupes en

paraissent davantage, de faire le front le plus large que l'on peut ; en quoi il se faudra régler selon le pays où l'on se trouve.

7^o Que les corps soient forts ou faibles, que le pays soit large ou serré, excepté aux défilés, il ne doit pas y avoir ni plus ni moins de huit de hauteur ou de file, et entre le huitième et neuvième rang on y mettra toujours un officier pour faciliter de former le bataillon.

8^o Lorsqu'il se remarquera des gens mal armés, on tiendra exactement la main à ce qu'ils se pourvoyent des meilleures, ou fassent réparer celles que l'on trouvera ne valoir la peine d'estre refaites, bien entendu que l'on oblige ceux-cy par autorité à se pourvoir d'armes recevables et admissibles, qu'ils trouveront, ne les pouvant rencontrer ailleurs, dans l'arsenal de LL. EE. dans un prix raisonnable.

9^o Les piques qui se trouveront au-dessous de 14 pieds de roy, sont estimées de nulle valeur, et est ordonné à ceux qui en ont de ceste sorte de se pourvoir d'autres et de telles qu'ils ayent la mesure de 15 ou 16 pieds du roy.

10^o Dans l'exercice du mousquet on n'entend pas de faire consumer de la poudre, qui serait une chose à charge du mousquetaire, les choses qu'on leur demande se pouvant exécuter sans cette despense.

11^o Dans les évolutions le pied gauche doit demeurer ferme.

12^o On seroit bien aise que les espées à deux mains qui se trouvent encore fussent entretenues et conservées, mesmes ceux qui n'en ont point s'en puissent pourvoir.

13^o Dans le temps de l'exercice, on les fera souvenir de garder bien leurs rangs et files.

14^o Lorsqu'il y aura une troupe ensemble, on les fera marcher en corps, afin qu'ils s'accoustument à tenir leurs rangs et files, en marchant comme en faisant ferme. Pendant tout cela, il les faut obliger à tenir silence, pour mieux entendre les ordres qui seront donnés de la part de l'officier.

(La fin au prochain numéro.)

MÉCANIQUES POUR BÊTES

On nous fait connaître une curieuse mangeoire pour volaille qui est toute à l'honneur à la fois de l'inventeur, dont elle prouve l'ingéniosité, et de la volaille, dont elle montre l'éducabilité. Le but de l'inventeur est d'empêcher que le grain aille à d'autres que ceux auxquels il est destiné, et, par conséquent, de le préserver du pillage des pigeons du voisin et des moineaux du bon Dieu.

On nous en donne une figure qui en fait d'un coup d'œil comprendre le mécanisme ; mais avec un peu plus de temps, une description arrive au même résultat sans dessin. C'est une mangeoire automatique qui s'ouvre à la demande des consommateurs autorisés et se ferme quand ils ont reçu satisfaction. Le consommateur demande par son poids en montant sur un plan incliné donnant accès à la mangeoire ; la pression de ce poids sur le plan ayant pour effet de lever le couvercle de la boîte et de la tenir ouverte tout le temps que l'oiseau a quelque chose à dire à son contenu ; elle se refermera d'elle-même quand il quittera la place. Ainsi, le grain est mis à l'abri des déprédations, avantage fort apprécié naturellement des ménagères du canton de Pont-à-Marcq, arrondissement de Lille, où cette mangeoire fait ses débuts, et qui le fera sans doute ailleurs. Une chose curieuse et tout à l'avantage, comme je l'ai dit, de la gent emplumée, est la facilité avec laquelle elle apprend à se servir de cet appareil ; c'est l'affaire de moins d'une semaine. On y aide, à la vérité, par des leçons graduées : le premier jour, on tient le couvercle soulevé ; le lendemain, il n'est plus qu'entr'ouvert. Ensuite, entre en scène le mouvement de bascule, qui n'a d'abord que peu

de jeu, et qui arrive à faire tout quand une fois l'oiseau a compris le *truc*.

Nous n'avons qu'une crainte, c'est qu'il se rencontre des moineaux assez roués pour se laisser enfermer dans la mangeoire, à même le grain et sans empiffrer à loisir pendant tout le temps compris entre deux ouvertures consécutives de la boîte ; ils en seraient bien capables. Il n'est pas impossible non plus qu'il se rencontre des poules assez bienfaisantes pour distribuer de ce grain à ces petits bohèmes. J'ai eu un moineau qui, animé de cette vertu, nullement rare chez les bêtes, l'exerçait comme suit de l'intérieur de sa cage, placée sur le rebord d'une fenêtre : fourrant le bec dans sa mangeoire, d'un rapide mouvement de va-et-vient, il en lançait le contenu aux oiseaux du dehors, en semeur qui n'y regardait pas. Sa récompense était dans la compagnie, toute intéressée qu'elle fût, que lui tenaient ses pauvres. Un membre de l'Académie des sciences a récemment raconté un trait tout pareil d'un perroquet vert à lui appartenant. Des pigeons étant venus ramasser des grains de chenevis tombés de la mangeoire de Jaco, l'oiseau primate descendit de son perchoir pour examiner de près ces intrus ; il fit même mine de les chasser, ce qui n'empêcha pas les doux emplumés de revenir et d'en prendre l'habitude. Peu à peu leur hôte malgré lui les admit de bonne grâce à ses reliefs. Mais il ne s'en tint pas là : « Souvent je l'ai vu à leur arrivée — c'est son maître qui raconte — donner de grands coups de bec dans son auge, pour faire tomber une pluie de grains sur ses amis, dont il imitait parfois le roucoulement ». Ce qui en fait un émule pour la bienfaisance du pierrot de mon enfance.

Bacchus frigorifique. — Deux vieux célibataires avaient tant caressé de bouteilles à la foire de Cossonay, qu'ils s'acheminaient, complètement gris, vers leur village.

Ils tombèrent bientôt l'un et l'autre dans un fossé.

Après avoir dormi là pendant près de deux heures, l'un murmura d'une voix rauque :

— Jules, ferme la porte, il fait froid.

Atlas pittoresque de la Suisse, Fascicules 5, 6 et 7, contenant des illustrations des cantons des Grisons, Lucerne, Neuchâtel, St-Gall, Schwyz, Schaffhouse, Soleure, Tessin, Thurgovie et Unterwald. — Neuchâtel, Publications du Dictionnaire géographique de la Suisse.

Que de richesses pittoresques ! Quelle incomparable leçon de géographie de la Suisse !!! Nous avons déjà dit combien était suggestive cette superbe collection de vues de notre pays, et combien il fallait féliciter la direction du Dictionnaire géographique de nous l'avoir donnée. Nous dirons aujourd'hui que le point de vue instructif doit être nettement dégagé dans l'effet produit par l'avancement de l'œuvre. Chaque canton, chaque région, se classe dans l'esprit avec son relief, ses caractéristiques, ses particularités géographiques, avec une puissance dont on ne peut avoir l'intuition avant d'avoir parcouru les pages de l'Atlas. A lui seul ce point de vue vaudrait de faire la recommandation très vive de l'œuvre à toutes les familles, et, ne craignons pas de l'ajouter, à toutes nos écoles.

Kursaal. — La saison a ouvert hier vendredi. Les sièges mobiles ont disparu dans le Théâtre du Kursaal. Remplacés partout par des stalles fixes, cette disposition donne à la salle un aspect nouveau d'ordre et d'absolue sécurité.

Voici le programme de la semaine d'ouverture : un numéro hors pair, Minstrels Trio Dumonds, chanteurs des rues, entre autres un violoniste d'un talent tout à fait supérieur et même surprenant se fait entendre ; le joyeux militaire Ridon, avec un nouveau répertoire ; la belle Tonyette, virtuose, avec son imitateur Tonys ; le bon chanteur Villa, qui apporte des nouveautés ; la belle Davis et Hooker, des danseurs américains de beaucoup de chic ; les Brothers Longs, excentriques désopilants ; enfin le Cinéma Froissart, qui donne deux séries de vues inédites.

En raison de la fête du Jeûne, il n'y aura pas de matinée demain dimanche, par exception.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.